

## Séance publique du 9 juillet 2007

### Délibération n° 2007-4253

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité systèmes de transport - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Prudent VI - Convention financière d'application avec Irisbus**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par rapport séparé, il a été présenté au Conseil le pôle de compétitivité système de transport Lyon Urban Truck and Bus 2015 concernant le soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Prudent VI pour un montant de 188 111 € autorisant monsieur le président à signer la convention-cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer Irisbus, partenaire du projet Prudent VI à hauteur de 119 992 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 35 997 € en 2007, représentant 30 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- 35 997 € en 2008, représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 47 998 € en 2009, représentant le solde de la participation financière accordée ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et Irisbus.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention de 35 997 € à Irisbus au titre de l'année 2007 et les versements d'une subvention de 35 997 € au titre de l'année 2008, de 47 998 € au titre de l'année 2009.

**3° - Les dépenses** seront imputées aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008 et 2009 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1 373.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,